



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

Suite au mail en date du 26 mars 2020, envoyé à 9 h 41 au greffe de la section de législation du Conseil d'État, la demande d'avis adressée par monsieur Willy BORSUS, Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté ministériel 'du ... (date) modifiant l'arrêté ministériel du 26 septembre 2016 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009 concernant la commercialisation des matériels de multiplication de plantes fruitières et des plantes fruitières destinées à la production de fruits', enrôlée sous le n° 67.162/4, a été rayée du rôle le 26 mars 2020, à la demande du Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de la Région wallonne.